65e Année — N° 22
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX, Grande-Rue, 71
TOURCOING, rue Carnot, 53

OUBLIER : C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 22
JEUDI 22 Janvier 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 53, rue Carnot, TOURCOING

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ PAR L'ALLEMAGNE

La Barrière abattue

Lorsque M. Millerand prendra au Conseil des chefs de gouvernement la succession de M. Clemenceau, il se trouvera en présence d'un fait accompli : le changement de politique à l'égard de la Russie.

Ce changement consiste, comme on le sait, dans l'application d'une méthode diamétralement opposée à celle qui avait été adoptée jusqu'ici : plus de barrière économique, plus de « fils de fer barbelés » encerclant le foyer du bolchevisme et qui devait obliger l'anarchie russe à limiter ses dévastations. Désormais, les relations commerciales seront rétablies : la Russie sera ravitaillée en échange des produits de son sol qu'elle est en mesure d'exporter.

Mais comme il sera impossible d'établir une distinction entre les bourreaux et les victimes, les massacreurs et les pilleurs bénéficieront au même titre que les malheureux terrorisés du bienfait de cette manne inespérée que l'Entente leur enverra.

On répond, il est vrai, que les gouvernements alliés ont bien spécifié qu'ils ne traiteraient qu'avec les « coopératives ». A quoi le gouvernement de Moscou répond avec raison que les coopératives, ce sont aujourd'hui les soviets locaux, et que d'ailleurs, dès l'instant où nos navires chargés de marchandises seront entrés dans les ports russes, il leur faudra la permission des autorités soviétiques pour débarquer leurs cargaisons.

A vrai dire, les gouvernements alliés n'osent pas avouer franchement qu'ils adoptent vis-à-vis de la Russie les idées de M. Lloyd George, qui préconise la liberté des échanges, ce qui est une manière d'entrer en rapports avec le régime actuel.

Il est à craindre toutefois que l'aventure ne comporte plus de risques que d'avantages. Il y a, en effet, des probabilités pour que « l'échange » soit pratiquement impossible, la France et l'Angleterre n'ayant point, pour l'instant, de superflu à exporter, et le paysan russe, qui ne cultive depuis quatre ans que dans la limite de ses propres besoins, se refusant à livrer les produits de sa terre, si ce n'est contre les marchandises fabriquées qui lui sont indispensables.

En revanche, il restera de cette tentative de rapports économiques avec la Russie qu'une passerelle aura été jetée par-dessus le fossé que nous avions creusé autour du bolchevisme.

L. G...

AU CONSEIL SUPRÊME

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT YOUGO-SLAVE

Paris, 21 janvier. — Le Conseil suprême a pris connaissance de la réponse du gouvernement yougo-slave.

En ce qui concerne le compromis présenté par la délégation italienne pour la solution du problème de l'Adriatique, le gouvernement yougo-slave fait de nombreuses réserves au règlement proposé, réserves qui, en fait, équivalent presque à une fin de non-recevoir. M. Nitti ayant déclaré que dans ce projet l'Italie est arrivée aux maximum des concessions possibles ; MM. Clemenceau et Lloyd George ont successivement invité MM. Pachitch et Trumbitch à l'accepter, leur déclarant qu'à défaut de cette adhésion, l'Italie réclamerait l'exécution pure et simple du pacte de Londres et que la France et la Grande-Bretagne liées avec l'Italie par un traité, ne retireraient pas leurs engagements et seraient tenues à se prêter à sa mise en vigueur.

Les délégués yougo-slaves ont consulté à nouveau le gouvernement de Belgrade et ils espèrent être en possession de sa réponse définitive dans quatre jours. Quoi qu'il en soit, M. Nitti, sans plus tarder, est reparti pour Rome. M. Lloyd George quittera Paris à son tour rentrant à Londres.

UNE ÉMOUVANTE CÉRÉMONIE au Collège de France à la mémoire de M. Emile Deschanel

Paris, 21 janvier. — Une émouvante cérémonie a eu lieu, cet après-midi, en la Salle des Conférences du Collège de France. M. Abel Lefranc, professeur de littérature française a, au début de la Conférence, évoqué la mémoire et rappelé la carrière savante et glorieuse de M. Emile Deschanel, père du nouveau président de la République qui, pendant 22 ans, de 1881 à 1903, fit, chaque semaine, son cours de littérature.

M. Paul Deschanel avait tenu à assister à cette cérémonie, ainsi que Mme Deschanel et leurs enfants. Le nouveau chef de l'Etat fut introduit dans la tribune, aux côtés du professeur, par M. Croiset, administrateur du Collège de France. M. Croiset salua, dans le chef de l'Etat, le fils de l'ancien collègue qui lui donna sa brillante éducation et ses hautes qualités morales, qui l'ont conduit aux honneurs suprêmes.

M. Deschanel remercia avec émotion de l'accueil qui lui avait été fait par les professeurs, ainsi que par les auditeurs.

A la sortie, M. Deschanel et sa famille ont été chaleureusement acclamés par la foule, massée devant le Collège de France.

LE NOUVEAU REPRÉSENTANT de l'ALLEMAGNE A PARIS

Une interview de M. Mayer

LES INTENTIONS DE L'ALLEMAGNE POUR L'EXECUTION DU TRAITÉ

Berlin, 21 janvier. — Le chargé d'affaires allemand pour la France, M. Mayer de Kaufbeuren, qui devait arriver à Paris, ce matin, par l'express de Cologne, pour prendre possession de son poste, a ajourné son départ et n'arrivera que vendredi matin.

Les secrétaires seuls sont arrivés, accompagnés par M. Treintlier, ministre plénipotentiaire, délégué à la conférence de la paix, qui vient à Paris, s'occuper des questions de réparations. Ils se sont rendus, en automobile, à l'hôtel de l'ambassade, rue de Lille.

Le docteur Mayer, ministre du Trésor et député de Kaufbeuren, ne fait l'effet d'être un optimiste ou un pessimiste professionnel. Il est président d'un consortium de mines de potasse allemandes et il est habitué à se placer sur le seul terrain des réalités. C'est dans toute l'acception de ces deux termes, un technicien et un homme d'affaires qui hait et redoute toute vaine sentimentalité.

Je comprends parfaitement, a-t-il déclaré, l'état d'esprit du peuple français et je suis, pour ma part, fermement décidé à en tenir compte. La guerre est finie, la paix est venue, mais nous ne vous demanderons pas d'oublier le passé. Non, je ne viens pas chez vous dans l'intention de m'y étaler et de m'y imposer, je viens en France comme le représentant d'un Etat vaincu qui a des charges écrasantes envers ses anciens ennemis. Ces charges, mon gouvernement et moi nous sommes décidés à faire tout notre possible pour les remplir. J'entends donc que notre politique reste au-dessus du moindre soupçon de déloyauté et je veux que toujours nous jouions avec la France cartes sur table. Ce n'est qu'à cette condition que j'ai accepté le poste qui m'était offert et je puis vous assurer que dans l'exécution du traité de paix l'Allemagne fera montre envers vous de la plus grande droiture et de la meilleure volonté.

Un jour, des négociations purement économiques deviendront nécessaires. C'est en prévision de cette éventualité que mon gouvernement a préféré envoyer à Paris, comme à Londres, du reste, un économiste, un industriel, plutôt qu'un politicien. Car, je vous le répète, ma mission est avant tout de nature économique : elle est basée sur l'exécution stricte, loyale et sans arrière-pensée du traité de paix et rien de plus.

Le Programme de M. Millerand et la Question religieuse

D'après un journal parisien, la déclaration ministérielle contiendrait aussi un passage quant aux questions religieuses. Le gouvernement déclarera qu'il n'entend pas s'immiscer dans le domaine des croyances, mais qu'il ne permettra pas aux Eglises de s'immiscer dans le domaine politique. L'école, en particulier, devra rester neutre, c'est-à-dire ne connaître, ni pour les défendre, ni pour les attaquer, les croyances philosophiques ou religieuses.

En ce qui concerne les congrégations, M. Millerand ne remie pas l'œuvre du cabinet Waldeck-Rousseau dont il faisait partie, mais il lui paraîtrait moralement impossible que, la guerre terminée, on reconduisît à la frontière les congréganistes rentrés en France pour se battre.

« Générosité, liberté, tolérance », telle sera, en ces délicates matières, la devise du cabinet. On peut assurer que, comme le disait M. René Viviani, il verrait sans scandale la République traiter avec le Vatican si les intérêts français l'exigeaient.

Les AUTRES POINTS de la DECLARATION

Le même journal ajoute que le gouvernement se préoccupera de développer la production et de mettre en valeur toutes les richesses du sol ainsi que les ressources de l'empire colonial, à encourager toutes les entreprises privées, afin de rendre plus rapidement la vie aux régions dévastées.

Le gouvernement se préoccupe aussi de réorganiser l'armée pour imposer aux citoyens le minimum de charges compatibles avec les besoins de notre défense, en tenant compte du concours éventuel que pourraient nous donner les alliés.

Au point de vue social, la déclaration, se plaçant sur le terrain de la solidarité des classes, insisterait sur la nécessité de la collaboration cordiale du capital et du travail, sur la solution des conflits au moyen de l'arbitrage.

La déclaration soulignera l'importance des difficultés de l'œuvre à accomplir et réclamera une collaboration disciplinée et durable, M. Millerand laissant clairement entendre qu'il ne saurait se contenter d'une confiance mesurée à terme.

Le Nouveau Ministre des Finances

M. FRANÇOIS MARSAL

M. Frédéric-François Marsal est directeur général de la Banque de l'Union parisienne, où se trouvent réunis les dirigeants de ce que l'on est convenu d'appeler « la banque protestante ». M. François Marsal est néanmoins catholique. Âgé d'environ quarante-cinq ans, il débuta dans l'armée et, après sa sortie de Saint-Cyr, fut attaché au cabinet de M. Paul Doumer au gouvernement général de l'Indo-Chine.

Il démissionna en 1905 et devint directeur de la Banque Privée de Lyon et de Marseille, poste qu'il occupait la veille de la guerre. Mobilisé comme capitaine de chasseurs à pied, M. François Marsal fit successivement partie de l'état-major du général de Castelnau puis du maréchal Joffre.

Il était, au grand quartier général, chargé des études économiques interalliées. C'est à ce titre également qu'il fut attaché au cabinet de M. Clemenceau comme chef du service des études financières et économiques de la présidence du conseil.

Démobilisé, M. François Marsal prit la direction de l'Union parisienne.

Les idées financières de M. Marsal

M. François Marsal, qui a reçu le portefeuille des finances dans le cabinet Millerand, vient précisément d'exposer, dans le dernier numéro de la « Revue politique et parlementaire », sous les titre « Impôts réels ou impôts personnels », ses conceptions financières.

Il ne dissimule pas que « telle qu'elle est aujourd'hui, notre fiscalité peut être considérée comme incohérente et tout à fait incapable de répondre aux nécessités actuelles. M. Marsal montre les vices de l'impôt personnel sur le revenu, qu'il s'agisse de l'impôt général ou des impôts cédulaires, et conclut nettement en faveur des impôts réels contre les impôts personnels.

M. Marsal développe ensuite cette opinion qu' « un système fiscal rationnel doit avoir un double caractère : il doit, d'une part, reposer sur des principes ; il doit, d'autre part, être conçu en fonction d'un programme économique. »

La seconde idée soutenue par M. Marsal, c'est que, « comme les semailles doivent précéder la moisson, le programme économique, dans un pays en travail de reconstruction nationale, doit précéder le programme fiscal et financier ; il est le point de départ et le fondement nécessaire ». Autrement dit, il faut d'abord « créer et développer la richesse c'est-à-dire la matière imposable, avant de déterminer la quotité qui sera prélevée ».

M. Marsal n'hésite pas à déclarer qu'il veut construire « un nouvel édifice fiscal qui réponde aux qualités de clarté de notre race, qui alimente le Budget sans semer la discorde et l'envie entre les citoyens, qui permette enfin à la France de faire honneur à sa signature ».

Un de nos confrères a demandé au nouveau ministre s'il poursuivait les recouvrements de l'impôt sur les salaires.

— Non, a-t-il répondu. Les salaires ne doivent pas payer d'impôt direct et obligatoire. L'Etat a tout à perdre et rien à gagner à vouloir tenter de semblables expériences.

» Le salaire n'échappe pas en fin de compte à l'impôt. Tout gain réalisé se transforme obligatoirement. Le bénéficiaire en emploie, s'il peut, et s'il est sage, une partie en capital immobilisé; il fait des économies, il place son argent, il achète une maison, une terre, un titre mobilier, il se crée un revenu. Ce revenu va de suite être taxé et au moment où le travailleur transforme son gain en telle ou telle catégorie de revenus, il saura exactement de quel pourcentage ce revenu sera, par la suite, amputé.

» Frapper directement le salaire, comme on le veut faire aujourd'hui, c'est frapper l'initiative, diminuer l'esprit de prévoyance, restreindre la capacité de production. »

Le système fiscal que préconise M. Marsal se résume ainsi.

Le chiffre total des dépenses inéluctables ayant été discuté et arrêté, les élus du peuple fixeront le pourcentage de ces dépenses à fournir par trois grandes catégories d'impôts, savoir :

1° **Impôt sur les revenus.** — La loi fixerait le pourcentage des prélèvements sur les revenus, sur tous les revenus.

2° **Impôt sur l'emploi des revenus et salaires.** — Les revenus et salaires se trouveront frappés dans une proportion déterminée au moment et dans la mesure où ils s'emploieront en acquisitions, en jouissances.

3° **Impôt sur le capital.** — Les deux grandes catégories d'impôts, d'abord sur les revenus, puis sur l'emploi des revenus, « nuancés pour s'adapter à un programme économique national et en favoriser l'exécution », se trouveront « complétées et équilibrées par les diverses modalités d'un impôt sur le capital auquel ne seront pas soumis ceux qui auront déjà payé, leur vie durant, comme pères de famille, par des prélèvement sur les revenus et l'emploi des revenus et des salaires tout ce que l'Etat pouvait légitimement attendre d'eux ».

L'HEURE DU CHATIMENT

L'EXTRADITION DE GUILLAUME

L'EMBARRAS DE LA HOLLANDE

Paris, 21 janvier. — Le gouvernement hollandais a eu connaissance, samedi soir, de la note des puissances relative à l'extradition de l'ex-kaiser, remise par M. Dutasta au ministre des Pays-Bas, à Paris.

Dimanche, une conférence a eu lieu entre le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Justice. Le gouvernement a décidé de livrer sans tarder à la publicité le texte de la note.

Le sentiment des personnes autorisées est que le cabinet veut créer un mouvement d'opinion dans le pays.

Le caractère net et ferme du document a désagréablement surpris les milieux officiels et politiques. Le gouvernement hollandais se trouve particulièrement embarrassé par le passage de la note prévenant toute discussion sur le terarin juridique et rejetant par avance toutes les argumentations de cet ordre.

On remarque aujourd'hui de nombreuses allées et venues à la légation d'Allemagne.

L'INDUSTRIE DE LODZ

Voyage projeté de délégations d'industriels en Europe

Cracovie, 21 janvier. — On mande de Lodz : Des délégations des représentants des grandes industries du coton et de laine de la ville de Lodz se rendent en France, en Belgique et en Angleterre, et éventuellement, en Amérique, pour réorganiser l'exportation des produits de l'industrie de Lodz.

Le relèvement des tarifs postaux téléphoniques et télégraphiques

Paris, 21 janvier. — Le projet de relèvement des tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques porte sur un grand nombre de points. Signalons entr'autres, ceux qui ont déjà été indiqués :

Les cartes-postales seront taxées à 0 fr. 20, alors que l'affranchissement des lettres ordinaires est porté à 0 fr. 25. Les cartes illustrées ne comportant que le nom, l'adresse, la date et une signature seront admises à 0 fr. 10.

La limite de poids des petits colis sera portée de 1 kil. à 1 kil. 500.

On institue une taxe spéciale de 0 fr. 25 sur les lettres adressées poste restante.

La réexpédition des correspondances sera soumise à une taxe de 0 fr. 05 par objet et de 0 fr. 15 par enveloppe spéciale contenant plusieurs objets.

Les voyageurs de commerce seront exonérés de la taxe de la poste restante et de la taxe de réexpédition en payant un abonnement annuel de 10 fr.

0 fr. 20 jusqu'à 5 fr.; 0 fr. 30 de 5 à 10 fr.; 0 fr. 40 de 10 à 20 fr.; 1 fr. de 60 à 100 fr.; 1 fr. 20 de 100 à 200 fr.; ensuite 0 fr. 20 par 200 fr. jusqu'à 5.000 fr.

Pour les bons de poste, on paiera 0 fr. 10 jusqu'à 5 fr., 0 fr. 20 de 5 à 20 fr.

Les chèques postaux paieront la moitié des droits des mandats ordinaires.

Pour les télégrammes, la taxe proposée est de 0 fr. 15 par mot avec un minimum de 1 fr. 20.

Le tarif proposé pour les mandats-poste est le suivant :

Le tarif des conversations téléphoniques locales est porté à 0 fr. 25. Pour les conversations interurbaines la taxe devient 0 fr.50, 0 fr. 80 et 1 fr. Pour les communications à grande distance, les conversations coûteront de 1 fr. 50 à 10 fr.

Les cartes de cabine seront supprimées. Enfin la franchise postale dont jouissent les services de l'Etat sera également supprimée.

UNE COLLISION DE TRAINS à Schneidemühl

Dix-huit tués et vingt blessés

Bâle, 21 janvier. — Une collision de trains s'est produite à Schneidemühl. Il y a dix-huit tués et vingt blessés, dont huit grièvement.

A la Commission des Crédits

Les Pensions civiles et militaires. — Le droit d'entrée sur le papier des journaux

Paris, 21 janvier. — La Commission des crédits s'est réunie sous la présidence de M. Raoul Peret. Elle a adopté les conclusions du rapport sur le projet de loi tendant à attribuer une majoration aux titulaires de pensions civiles ou militaires.

La Commission a ensuite décidé que la réduction prescrite par la loi du 14 août 1915 pour le droit d'entrée sur le papier destiné à l'impression des journaux et sur les pâtes de cellulose destinées à la fabrication de ces papiers, continuerait à être appliquée jusque juin 1920.

LES GRÈVES

Mineurs en grève en Allemagne

COLLISIONS SANGLANTES MORTS ET BLESSES

Berlin, 21 janvier. — La grève des mineurs des régions de Hanbeal, Risbourg et Parhard prend de l'extension. Les syndicalistes réclament la journée de 6 heures pour le 1er février. A la suite de collisions entre les grévistes et les troupes, on signale des morts et des blessés.

VENTES DE LAINES A LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 19 janvier 1920.

Les enchères continuent animées.

Les laines mérinos sont très disputées et les prix sont très fermes, avec tendance en faveur des vendeurs.

Les autres genres sont inchangés.

LES CHEQUES POSTAUX

Quand vous envoyez un mandat-poste, vous dépensez de l'argent en pure perte.

Faites vos envois, sans frais, en utilisant le Chèque Postal.

Ecrivez au Directeur des Postes, à Lille.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 22 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Vincent ; demain, saint Fabien.

22e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 37; coucher, 16 h. 27.

Lune : Nouvelle lune du 21.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèques ouvertes de 8 à 12 h. et de 14 à 20 h.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

LA DÉCLARATION DES IMPOTS ANTÉRIEURS A 1919

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing fait de nouvelles démarches. — Elle conseille d'attendre l'initiative parlementaire qui va être prise

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing nous adresse la note suivante :

Comme suite à sa circulaire n° 6 adressée à tous ses adhérents, la semaine dernière, relativement aux questions fiscales, la « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous prie de faire connaître que le changement de ministère qui vient de se produire a retardé la décision officielle attendue, en ce qui concerne les déclarations à faire d'ici le 24 janvier pour les impôts sur le revenu et sur les bénéfices de guerre qui ont pu être réalisés avant 1919.

De nouvelles démarches ont été faites mardi, au Ministère des Finances, à la Direction générale des contributions directes et au cabinet du Ministre, pour faire ressortir à nouveau l'impossibilité matérielle absolue dans laquelle se trouvent les contribuables intéressés de faire actuellement aucune déclaration régulière, malgré tout leur désir de se conformer à la loi. Les délégués présents, qui représentaient la Fédération des Associations de Sinistrés, l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, et la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, ont renouvelé les réserves déjà faites à l'égard de l'impôt sur le revenu de 1918 dont la perception n'est pas plus justifiée que celle qui aurait visé les autres années d'occupation ennemie.

L'accueil le plus bienveillant a été fait à la délégation, mais, si l'Administration centrale des Finances désire qu'en use de la plus grande tolérance à l'égard des populations libérées, elle ajoute — très aimablement d'ailleurs — que le délai expirant le 24 de ce mois ayant été fixé par une loi, une nouvelle disposition législative peut, seule, permettre de prolonger officiellement ce délai. Si le nouveau Gouvernement ne prend pas d'urgence cette initiative, plusieurs parlementaires des régions sinistrées et notamment M. Grousseau, député, qui est déjà intervenu à ce sujet le 27 décembre dernier, à la Chambre, ont décidé de réclamer, jeudi ou vendredi, le vote immédiat d'une loi complémentaire autorisant l'Administration des Finances à accorder un délai indispensable pour la presqu'unanimité des contribuables des départements victimes de l'invasion, lesquels ne peuvent, en raison de toutes les questions encore pendantes et des retards apportés à la reconstitution des entreprises d'avant-guerre, connaître dès maintenant leur situation réelle vis-à-vis du fisc.

En tous cas, l'Administration centrale des Finances estimant que les sinistrés de la guerre ont intérêt, à divers points de vue, à se soumettre aux lois fiscales, invite les contribuables qui ne peuvent établir exactement leur situation à faire au moins « la geste », c'est-à-dire, si aucune nouvelle disposition légale n'intervient pour samedi prochain, 24 janvier, à adresser une déclaration « quelconque » et en faisant toutes réserves à ce sujet. De cette façon, a-t-on ajouté, les intéressés seront à l'abri de toute pénalité en cas d'inexactitude et ils auront la faculté de pouvoir remettre ultérieurement une déclaration rectificative. Des précisions au sujet de toutes ces questions seront d'ailleurs apportées au cours de la discussion qui va s'ouvrir devant le Parlement.

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing (3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, et 66, rue de Lille, à Tourcoing), qui continue ses démarches et tiendra ses adhérents au courant, rappelle que les déclarations relatives aux impôts sur les revenus doivent être remises aux contrôleurs des Contributions directes dans les Mairies, alors que les déclarations concernant les bénéfices de guerre doivent être adressées à la Direction des Contributions directes, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille. Enfin, en ce qui concerne les relevés des appointements et salaires payés en 1919 que tous les patrons doivent adresser pour le 31 janvier courant, en vue de l'établissement des impôts cédulaires, la Fédération a reçu l'assurance qu'en saison des modifications prévues à cet égard, notamment en ce qui concerne le minimum d'exemption, le délai fixé pour l'envoi desdits relevés aux contrôleurs ne serait pas rigoureusement exigé.

Le nouveau ministre du Commerce M. Auguste Isaac a passé à Roubaix les premières années de son enfance

Un de nos érudits lecteurs veut bien, à propos du nouveau Ministre du Commerce, M. Auguste Isaac, nous communiquer la note suivante qu'on lira avec intérêt :

— M. Auguste Isaac, le nouveau Ministre du Commerce, est-il né à Calais, comme l'ont dit les journaux parisiens, ou à Roubaix, comme on l'a dit ici?

Jusqu'ici, nous n'avons pas pu avoir confirmation exacte de la date de la naissance ni de la maison où notre illustre concitoyen aurait vu le jour. Ce qui est certain, c'est que la famille de M. Aug. Isaac habita longtemps Roubaix et que M. Isaac a passé dans nos murs les années de son enfance jusqu'au jour où son père alla s'établir pour ses affaires à Dunkerque.

Roubaix ou Dunkerque c'est toujours la Flandre. La famille des Isaac est une de ces vieilles familles-souches de notre Province dont on ne peut fixer ni retrouver l'origine qui se confond avec l'origine même de notre race flamande.

Les noms bibliques étaient très répandus dans les chrétiennes populations de nos régions et c'est aux nombreuses migrations de familles flamandes vers l'Angleterre que sont dus les noms d'Isaac si fréquents dans les villes textiles lainières anglaises. A la suite des guerres qui, si souvent hélas, dévastèrent nos riches régions des Flandres, nos pères durent s'enfuir comme nous venons de le faire et se « réfugier » en Angleterre. Nos familles très austères et religieuses allaient porter en Angleterre beaucoup de ces qualités chrétiennes que nous admirons aujourd'hui chez nos alliés. La famille Isaac, transportée de la Flandre à Lyon, a de même été portée dans l'antique métropole des Gaules l'esprit si profondément sage et religieux de notre race. Et lorsque à Paris, en pleine guerre, quelques-uns de nos concitoyens rencontrèrent à Paris M. Aug. Isaac, et fondèrent avec lui « La Plus Grande Famille », c'étaient en quelque sorte deux branches issues de la féconde terre des Flandres qui se rejoignaient et immédiatement produisaient quelque chose de pratique et d'utile.

Nous ne tarderons pas à fixer nos lecteurs sur la question posée ici.

Au Ravitaillement

COMITÉ D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE. — Tous les jours, aux Halles, vente libre d'Eau de Javel, brassea, beurre demi-sel, 24.50; beurre de Normandie, 16.00 le kilo; fromage de Hollande et Chester, à 9 fr. le kil.; Margarine, 1.60 le kil.; oignons, 0.50 le kilo; pommes de table, 0.80 le kilo.

VIN ROUGE (le litre 1.60) 1 litre par personne Jeudi, de 8 à 11 h., 7e secteur, cartes jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.30 le kilo (3 kil. par pers.) Jeudi, de 8 à 11 h., 15e secteur, cartes jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES RAMONAGES Jeudi 22, 6e jaunes; vendredi 23, 8e vertes.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h. 30 et le soir de 3 à 5 h. 30. Se munir de sa carte de denrées.

DISTRIBUTIONS DE COKE ET CHARBON — Les distributions de coke pour le 10e secteur et de charbon pour le 11e secteur, commenceront aujourd'hui, jeudi, 22.

DERNIÈRE HEURE

Le Cabinet Millerand

LES MINISTRES S'INSTALLENT

Paris, 21 janvier. — La plupart des nouveaux ministres ont pris possession des services de leur département et ont reçu les directeurs qui leur ont été présentés par les ministres démissionnaires.

Au ministère de la guerre, M. André Lefèvre n'a fait qu'une courte visite, M. Clemenceau s'étant rendu à la gare du Nord pour saluer, avant son départ pour Londres, M. Lloyd George.

Cet après-midi, M. Clemenceau, après avoir reçu ses collaborateurs, a passé les services du ministère de la guerre à M. André Lefèvre.

Au ministère des travaux publics, M. Le Troquer a conféré avec ses collaborateurs du sous-secrétariat de la liquidation des stocks, M. Collars Hostigue, chef de cabinet, M. Caries Evrard, chef adjoint, M. Fernand Caries, chef du secrétariat particulier.

M. Marsal, ministre des finances, a choisi comme chef de cabinet M. Petit, inspecteur des finances.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION SUR LA COMPOSITION DU MINISTERE

Paris, 21 janvier. — On annonce que M. Molinier, député de la Seine, a adressé, au président du Conseil, une demande d'interpellation sur la composition de son ministère et sur sa conception de solidarité ministérielle.

M. Clemenceau quitte le ministère de la Guerre

Paris, 21 janvier. — M. Clemenceau est arrivé, rue Saint-Dominique, à 13 h. 30. Il a reçu d'abord les membres de ses cabinets civils et militaires, ainsi que divers chefs de service.

A 14 h. 30, M. Clemenceau, accompagné jusqu'à son automobile, par MM. André Lefèvre, Abrami, Hennessy, Jeanneney, Mourier, les généraux Alby et Mordacq, a quitté le ministère de la guerre, accompagné de M. Pietri, directeur de l' « Homme Libre ».

Le départ de M. Lloyd George pour l'Angleterre

Paris, 21 janvier. — M. Lloyd George, délégué anglais au Conseil suprême des nations, regagnant l'Angleterre, a quitté Paris, par train spécial. M. Lloyd George est arrivé à la gare du Nord à 9 h. 45. Il a été rejoint aussitôt par M. Clemenceau, avec lequel il s'est entretenu très longuement, en se promenant sur le quai.

M. Millerand, président du Conseil, survenu ensuite, s'est également entretenu avec MM. Lloyd George et Clemenceau. Après le départ de M. Lloyd George, MM. Clemenceau et Millerand ont quitté la gare en marchant côte à côte. Ils ont été chaleureusement acclamés par de nombreux curieux qui se trouvaient sur le quai et dans le vestibule et qui ont crié : « Vive Clemenceau! »

La Mission française à Rio-de-Janeiro

Rio de Janeiro, 21 janvier. — Le général Gamelin, chef de la mission française, est arrivé à Rio.

LE PILLAGE DES CAMPS

Arrestation d'un industriel de Gannat

Moulins, 21 janvier. — La gendarmerie a procédé à l'arrestation d'un industriel de Gannat, en vertu d'un mandat d'amener du Parquet de Romorantin. L'industriel est inculpé de complicité et recel des vols commis dans un dépôt d'automobiles du camp de Romorantin.

Le second Procès de Quien

Le commissaire du gouvernement déclare que Quien n'est pas le dénonciateur de Miss Cavell.

Paris, 21 janvier. — L'audience ouverte à 13 h. 15, est consacrée à l'audition des témoins de l'accusation.

On entend M. Francille, de la police de Bruxelles, qui assure que le dénonciateur Gaveri ne peut pas avoir été pris pour le sosie de Quien.

Au moment de la déposition de Mlle Matville, la défense insistant pour obtenir quelques précisions, le commissaire du gouvernement déclare : « Il est entendu que Quien n'est pas le dénonciateur de Miss Cavell. Les documents arrivés à la fin du premier procès permettent de l'établir de façon définitive. Je n'ai pas l'intention de requérir sur ce point ».

La défense prend acte de cette déclaration et l'audience est levée à 17 h. 35.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES aux Colonies

LA Martinique (1 sénateur)

M. Lémery, ancien député, républicain socialiste, est élu par 196 voix contre 111 à M. Bougenot.

Sénateur sortant : M. Knight (décédé).

Ile de la Réunion (1 sénateur)

Votants : 213. — Majorité absolue : 107.

M. le docteur J. Auber, ancien député, président du conseil général, radical socialiste, est élu par 112 voix contre 101 à M. Martin.

Sénateur sortant : M. Crépin (décédé).

LE ROI DES BELGES A PARIS

Paris, 21 janvier. — Le Roi des Belges est venu incognito à Paris, et a rendu visite, dans l'après-midi, au Président de la République, avec lequel il a eu un long entretien.

UN EBOULEMENT DANS UNE MINE, EN BELGIQUE. — 4 VICTIMES

Mons, 21 janvier. — Ce matin, un éboulement s'est produit dans les travaux souterrains des puits des Français, aux charbonnages de Bray. Il y a quatre victimes.

UNE AFFAIRE DE FAUX PAPIERS DE DEMOBILISATION EN BELGIQUE

Deux arrestations à St-Gilles

Bruxelles, 21 janvier. — La police judiciaire de Bruxelles, a arrêté, cet après-midi, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, deux individus, sujets français, nommés Grumerci et Negent, impliqués dans l'affaire des faux papiers de démobilisation, récemment découverte en France.

On cite cinquante personnes inculpées dans cette affaire, et dix arrestations ont été opérées.

DERNIERES NOUVELLES RÉGIONALES

Une violente explosion à Boiry-Becquerelle, près Arras

SEPT TUES

Un fourneau de mine a explosé sans qu'on ait pu déterminer la cause de l'accident. Sept hommes ont été tués, dont quatre soldats artificiers et trois Allemands.

Plusieurs hommes furent blessés grièvement, tant Français que prisonniers. Les blessés ont été conduits à Arras, à la Citadelle, où ils ont été soignés. On attribue l'accident à une imprudence.